

Le Roy ayant entendu du Colonel de Schoenberg la responce que le duc Sr  
 Prince D'Orange luy a fait sur ce que sa Ma<sup>te</sup> luy avoit par luy mande, ad-  
 vise de luy renvoyer, pour luy dire que sa d<sup>te</sup> Ma<sup>te</sup> luy merie de la bonne af-  
 fection quil diet luy porter, et pourtant le prie de vouloir incontinent que le d<sup>te</sup>  
 Schoenberg sera arrive, a luy, se retirer hors de son Royaulme et terres de son  
 obeissance, avecques toutes ses forces, Et par ce moyen delivrer ses subiects des  
 maux, calamitez et oppressions, quilz receivoient journellement de son armes,  
 Et quant au reste de ce qui est contenu en la responce d<sup>te</sup> Sr Prince, que le d<sup>te</sup>  
 Schoenberg a apportee, sa d<sup>te</sup> Ma<sup>te</sup> sasseur que le d<sup>te</sup> Sr Prince seait asse-  
 qu'estant tel et si grand Roy comme il est, il ne doit rendre compte  
 a personne qu'a Dieu de ses actions ny du traitement quil fait a ses  
 subiects puis quil luy a plen le constimer Roy sur eulx. Et tout ainsi  
 que sa d<sup>te</sup> Ma<sup>te</sup> ne veult ausy s'entremettre ny de la conscience d'aultrous  
 Princes, ny de leur comportementz envers leur subiects, Elle est bien deli-  
 berée de ne souffrir dorénavant qu'aulcun se mesle parcy apres de ses  
 affaires pour les inconveniens qui luy en sont aduenus. Et sur ce sa d<sup>te</sup>  
 Ma<sup>te</sup> fait estat que le d<sup>te</sup> Sr Prince pour effectuer la bonne volonte quil  
 diet luy porter, incontinent que le d<sup>te</sup> Sr Schoenberg sera arrive se retirera  
 hors de son Royaulme et terres de son obeissance, qui est ce que sa d<sup>te</sup> Ma<sup>te</sup>  
 desire de luy, et dont elle le prie. fait a Melun le 7. 11. iour de  
 Decembre. 1568. Etoit signe

De Neufville.

Charles et consesgné

Guille de Nassau.